

# BOYCOTT



***Communiqué CGT Finances publiques du Cantal***

## **CSAL EMPLOIS 2026 : UN SIMULACRE DE DIALOGUE SOCIAL**

Le jeudi 26 Mars 2026, La Directrice départementale convoque un Comité Social d'Administration Local avec à l'ordre du jour « *la situation des emplois* » pour 2026 » et le budget.

Depuis la création de la DDFiP en 2008, c'est plus de 32 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP et la loi de finances 2026 prévoit encore 550 suppressions d'emplois !

Dans le Cantal pour 2026 c'est une nouvelle suppression d'un emploi B au SIE qui vient s'ajouter au 85 suppressions de postes depuis plus de 10 ans.

La CGT Finances Publiques du Cantal condamne ces nouvelles suppressions d'emplois qui continueront à détériorer les conditions de travail des agents en faisant peser sur eux des charges de travail toujours plus importantes, et à dégrader la qualité du service public.

Mais derrière ces chiffres se cache un nouveau tour de passe-passe : le 1<sup>er</sup> janvier 2026 la DGFIP a mis en œuvre la nouvelle méthode d'allocation des emplois qui remplace le TAGERFIP par un système basé sur les ETP (équivalents temps plein).

Comme nous le dénoncions déjà lors du CSAL du 18 novembre 2025 : « *cette nouvelle allocation a pour objectif à la fois de répartir la pénurie et de masquer cette pénurie en supprimant la notion d'emplois vacants. Ainsi au 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'effectif du département est de 216 agents, les ETP de 207. Cependant l'effectif au TAGERFIP du Cantal est de 237. Ainsi le tour de magie consiste à faire disparaître 21 emplois vacants et être, pour la direction, à l'effectif.* »

Le constat est affligeant : plutôt que de « recruter » et de « titulariser » les agents nécessaires au bon fonctionnement des services, l'administration préfère changer l'outil de mesure pour masquer l'ampleur des suppressions d'emplois.

La CGT Finances publiques du Cantal condamne ces suppressions d'emploi quelque-soit l'habillage.

De plus comme en 2025, la dotation globale de fonctionnement pour 2026 accuse une baisse de 6,6 % pour les autorisations d'engagement de 1,5 % pour les crédits de paiements. La CGT Finances publiques du Cantal dénonce cette baisse du budget qui aura une nouvelle fois des répercussions sur l'exercice des missions ainsi que sur les remboursements de frais de déplacement des agents.

Pour la CGT Finances publiques du Cantal il est inenvisageable d'être associé d'une quelconque façon à ces politiques destructrices.

Enfin la CGT Finances publiques du Cantal alerte les agents sur la dégradation du dialogue social : lors de ce CSAL, le sujet des emplois et du budget pourtant au cœur de nos conditions de travail et de l'avenir du service public, seront présentés « Pour information » par la Directrice départementale aux organisations syndicales !!

**Dans ces conditions, les élus CGT Finances Publiques du Cantal ont décidé de ne pas siéger et rappellent leurs revendications :**

- **arrêt des suppressions d'emploi ;**
- **création d'emploi de titulaires ;**
- **plan de titularisation des contractuels ;**
- **un service public de plein exercice et de proximité ;**
- **l'augmentation des pensions et salaires et la retraite à 60 ans.**

**Alors si la DDFiP refuse d'écouter les représentants du personnel, les agents devront se faire entendre directement (par exemple lors des réunions DUERP, lors de la présentation de la feuille de route par la directrice...).**

[cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

Ne reste pas isolé(e), [syndique toi à la CGT Finances publiques](#)

La CGT 1er syndicat de la fonction publique

